

Formation : Réussir sa certification Project Management Professional du PMI®

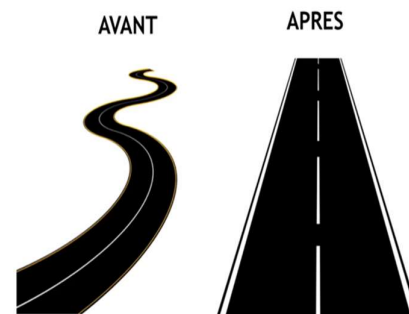
Le PMP® (Project Management Professional) est la certification en management de projet mondialement reconnue par le PMI® (Project Management Institute) ; association de gestionnaires de projets regroupant 700 000 membres dans plus de 200 pays. Dans le monde, plus de 1 300 000 de professionnels ont la certification PMP® (Statistique PMI de février 2023).

La formation s'adresse aux **chefs de projets expérimentés répondant aux prérequis et qui envisagent de préparer et réussir la certification PMP® du PMI®** (Project Management Institute) afin de reconnaître leur compétence et leur habilité dans la conduite des projets et le management des équipes dans le respect des contraintes de calendrier, de budget et de ressources.

À l'issue de la formation, le participant aura acquis l'ensemble des techniques nécessaires à la conduite de projets d'entreprise et sera efficacement préparé au passage de l'examen.

Un parcours pédagogique innovant d'une durée de 35 heures combinant formation présentielle et outils e-learning. Cette pédagogie est basée sur 3 niveaux de progression :

- **Novice** : Vous appréhendez les guides de référence et vous vous appropriez la terminologie et la structure
- **Débutant** : Vos connaissez le contenu des guides et comprenez les principes, processus, leurs outils et leurs artéfacts
- **Expert** : Vous savez retranscrire dans votre quotidien les principes du référentiel et vous êtes prêts à passer votre certification



A chaque étape, vous êtes accompagnés par une pédagogie adaptée.

Profil animateur

Après 19 ans de pratique de la gestion de projets et encadrement d'équipes pour Schlumberger, dont 6 ans passés aux USA, Yann Gazounaud devient consultant et formateur indépendant. Depuis 2009, il forme, conseille et accompagne toute structure développant son fonctionnement projet ou en équipe. Il intervient à la fois sur les aspects «organisation», «comportement-relationnel» et « méthodologies ».

Ses principaux domaines d'intervention sont :

- Conception et animation de formations et séminaires en Management de Projet et de Portefeuille.
- Audit et mise en place de méthodologies de gestion de projet. Accompagnement.
- Interventions en Français et en Anglais

Yann est certifié PMP® depuis 2009 et a formé environ 800 personnes en 14 ans à la certification PMP®. Il est membre du PMI® depuis 2009 également et bénévole au chapitre France PMI en tant que directeur du pôle Loire.

1. Objectifs pédagogiques

Le participant sera capable de :

- valider les connaissances déjà acquises en management de projet
- maîtriser l'environnement et le cadre de référence du *Guide PMBOK*® et des guides pratiques, des différents principes, domaines de performance, processus et techniques qui sont nécessaires à la réussite des projets
- se familiariser avec le format de l'examen PMP® par la consolidation des acquis à travers d'exercices, de tests, d'e-learning, d'examens blancs et QCM

2. Prérequis

Avoir déjà travaillé en environnement projet et satisfaire aux exigences de qualification et d'expérience définies par le PMI et décrites sur le site PMI.org :

- Avoir un niveau de formation bac+3 (Niveau licence) et pouvoir justifier d'au moins 36 mois d'activité en management de projet dans les 8 années d'expérience précédentes ou bien
- avoir un niveau de formation équivalent au bac et pouvoir justifier d'au moins 60 mois d'activité en management de projet dans les 8 années d'expérience précédentes

3. Démarche pédagogique

- 1- Animation par un consultant formateur certifié PMP® ayant plus de 20 ans d'expérience en management de projet, et échanges d'e-mails avec les participants pendant les périodes d'intersessions puis de révision.
- 2- Accompagnement par e-mail des participants par l'animateur jusqu'à la réussite à l'examen
 - relecture du dossier d'éligibilité, réponses aux questions en phase de révision, sollicitation de l'animateur.
 - envoi hebdomadaire de quizz (Kahoot) avec 3 questions d'examen et l'explication des réponses afin de rester engagés.
- 3- Accès aux ressources d'e-learning pendant 1 an :
 - Plateforme digitale du PMI® LOCHOICE (support de formation, exercices, vidéos...)
 - Simulateur d'examen (STS) avec plus de 2 000 questions pour se mettre en situation d'examen.
 - *Guide PMBOK*® Ed7 et guides pratiques (Agile et guide des groupes de processus) accessibles en téléchargement avec votre adhésion PMI®, incluse dans la formation.
- 4- Documentation remise :
 - Support de formation illustré de nombreux diagrammes et schémas en couleur. (En Français, avec traduction en Anglais des principaux termes)

4. Évaluation

À l'issue de la formation, une **attestation de suivi de formation** vous sera fournie, permettant de justifier les 35 heures de formation dans le dossier d'éligibilité

5. Informations pratiques

- ✓ **Pour votre dossier de candidature** : Il faut indiquer le nom, début et fin d'activités sur chaque projet, les coordonnées du manager référent (qui pourra justifier que ce que vous déclarez est vrai). À la fin de chaque description de projet, il faut indiquer les tâches « PROJET » que vous avez eu à réaliser. Pensez aux livrables projets tels que charte, plans, contrats, changements, revus périodiques, clôture, « lessons learned » et indiquez l'action que vous avez eue sur ces livrables. Toutes ces informations sont à renseigner en Anglais sur le site pmi.org. Un document d'aide à la constitution de votre dossier vous est fourni. Le formateur contrôlera également votre dossier avant soumission au PMI®
Pensez à mettre de côté les preuves de ce que vous allez déclarer, car 20% des dossiers sont audités.
- ✓ **Pour votre inscription à l'examen** : l'adhésion pour 1 an au PMI® ainsi que les frais de passage de l'examen dans un centre Pearson VUE sont pris en charge. En cas d'échec (peu probable) le coût pour repasser l'examen sera à la charge du participant. L'adhésion au PMI® au-delà de 1 an n'est pas nécessaire pour maintenir votre certification, mais vous procure des avantages pour obtenir des PDUs et réduire les frais de renouvellement de votre certification.

L'adhésion vous permettra de participer aux différentes manifestations PMI et d'obtenir des réductions. Vous bénéficierez ainsi d'outils collectés et partagés par PMI®.

Attention, les frais d'adhésion au PMI® au-delà de 1 an ne sont pas compris dans la formation.

- ✓ **Langue de l'examen** : L'anglais est la langue de base, et le choix d'une deuxième langue est optionnel, mais fortement conseillé. Cela peut toujours aider. Attention vous n'aurez pas le temps de lire toutes les questions dans les deux langues, à utiliser en cas de difficulté d'interprétation d'une question.
- ✓ **Déroulement de l'examen** : **l'examen de certification au PMP® dure 3h50 heures** et comprend 180 questions (dont 5 questions tests non notées). À partir de votre inscription sur le site de Pearson VUE, fournisseur chargé de gérer tous les examens PMI®, vous avez 12 mois pour tenter et réussir l'examen (3 fois maximum dans la période). Un paiement supplémentaire sera demandé en cas de repassage de l'examen. Il existe des centres d'examen Pearson Vue dans les principales villes de France.
- ✓ **La certification PMP® est valable 3 ans**. Pour la renouveler, **vous devez acquérir 60 PDUs** (Professional Development Units) en participant à des événements, des ateliers, des forums, des discussions, en suivant ou délivrant des formations et en acquérant des compétences nouvelles (leadership, travail d'équipe, présentations, communication...) et enfin en exécutant des tâches liées au management de projet dans votre entreprise ou organisation.

6. Bon à savoir

- Reconnaissance et professionnalisation du management de projet : La certification PMP® permet une reconnaissance externe des chefs de projet.
- Un **investissement personnel vous sera demandé pour obtenir la certification** et s'adresse donc à des collaborateurs volontaires.